

Sa compagne à l'intérieur, il met le feu à la maison

Sans domicile fixe, il squattait une maison avec sa conjointe et deux autres hommes à Luçon. Un soir de juillet 2022, il avait été interpellé après avoir incendié le bâtiment, ses comparses à l'intérieur.

Justice

« Faut pas rêver, elle en verra pas la couleur de ses 3 500 balles. » La première réaction de Karim Poiraud après avoir été condamné à quatre ans de prison en dit long sur le personnage.

Chemise de bûcheron, barbe hirsute et phrasé lapidaire, l'homme de 48 ans porte sur lui ses années « d'errance ». Le 9 juillet 2022, il a mis le feu à la maison qu'il squattait avec sa compagne et deux autres hommes à Luçon.

Après une violente altercation avec sa conjointe, alors alcoolisé, il décide d'allumer des feux « par jalousie ». D'abord à l'intérieur, en brûlant plusieurs rideaux. Puis à l'extérieur, au niveau de la porte d'entrée et de la fenêtre de sa compagne. « Entre mourir par le feu et retomber sur monsieur qui a bu, ma cliente a hésité », observe Stéphanie Guédo.

« Pas de travail, pas de logement »

« Vous faites quoi une fois que le feu a démarré », interroge Laëtitia Nicolas, présidente du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, ce lundi 29 janvier. « J'ai bu des bières et fumé un joint », lâche-t-il, goguenard. Ce n'est qu'après une attaque au marteau de

l'un des occupants de la maison que Karim Poiraud a pris la fuite.

Sur le chemin, il a envoyé un texto à sa compagne : « Bébé, je vais te tuer ». Et lorsqu'il a croisé les gendarmes, il leur a dit qu'il espérait « que tout le monde avait brûlé ». Les experts psychiatriques et psychologiques ont d'ailleurs estimé qu'il « a des traits psychopathiques. Il y a un risque de nouveau passage à l'acte », pose la procureure de la République, Sarah Huet.

« J'ai l'impression de plaider pour une sous-femme »

Derrière son physique atypique et ses phrases à l'emporte-pièce se cachent un quadragénaire modelé par la rue. « Pas de travail, pas de logement. Et pas de logement, pas de travail », résume celui qui a arrêté l'école en 6^e. Ses seules sources de revenus : son RSA et la manche.

« Il s'est construit comme ça. Il est très terre à terre dans ses explications. Mais il n'est pas en capacité d'élaborer un plan. Il a toujours dit qu'il ne voulait pas tuer les gens en mettant le feu. Il faut rester sur les éléments du dossier, pas sur la manière dont les victimes l'ont vécu », plaide Claire Colinet.

Car l'ex-conjointe du suspect « s'est vue mourir » ce jour-là. Alors Stépha-



Le quadragénaire comptait déjà dix-sept mentions sur son casier judiciaire avant son procès devant le tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon. (PHOTO: QUEST-FRANCE)

nie Guédo a mis les choses en perspective. « Je suis embêtée parce que j'ai l'impression de plaider pour une sous-femme, dans un sous-dossier », glisse-t-elle.

Et de raconter les violences physiques comme sexuelles subies par sa cliente depuis l'enfance. La vie dehors. La différence de traitement entre sa cliente et les autres. Jusqu'à l'hôpital qui ne lui fournit pas de certificat médical.

« Quand j'entends monsieur dire c'est parole contre parole, ça me choque. La morale, l'empathie, il n'y

en a pas. Elle vient d'avoir son premier logement, il ne faut pas qu'il puisse entrer en contact avec elle », insiste la robe noire.

Le tribunal a suivi les réquisitions de la procureure. Aux quatre ans de prison ferme s'ajoutent un suivi sociojudiciaire de trois ans, une interdiction d'entrer en contact avec les victimes et de paraître à Luçon. Ainsi que 3 500 € de dommages et intérêts pour la victime, plus 1 500 € de frais de justice.

Sacha MARTINEZ.